

XXXXXX XXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX, le 3 mai 2020,

Madame l'Inspectrice,

La date du 11 mai a été fixée pour une réouverture des écoles, mais à 15 jours de cette échéance, nous n'avons eu aucune information concernant les modalités de la reprise. J'ai été stupéfait de n'avoir aucune communication directe de notre ministère et de recevoir les informations par voie de presse.

Je tenais à partager avec vous mes interrogations, mes inquiétudes et mes demandes, qui sont d'ordre professionnel, quant à l'éventualité de la réouverture de l'école le 12 mai prochain.

A une semaine de cette échéance, nous n'avons eu, pour organiser cette reprise, qu'une version provisoire d'un protocole sanitaire et une réunion de 2 heures en visioconférence ce jeudi 30 avril. Il n'y a, à ma connaissance, aucun texte réglementaire officiel (a minima une circulaire ou une note de service) permettant d'envisager sereinement cette reprise et fixant les responsabilités et les missions de chacun : directeurs, adjoints, maires....

Il est essentiel que je vous informe de mon positionnement professionnel actuel car la complexité de la situation aurait exigé de disposer de plus de temps pour mettre en place l'accueil de nos élèves.

Je suis dans la crainte de reprendre le travail car :

- la pandémie sera toujours présente à cette date ;
- c'est prendre un risque énorme avec la santé de toutes et tous et de nombreux professionnels de santé s'y opposent dont l'Ordre des médecins.
- des collègues et/ou proches de collègues sont atteints de pathologies incompatibles avec le Covid 19 ;
- les élèves sont toujours considérés comme porteurs sains et peuvent contaminer les adultes ;
- des parents ne laisseront pas venir leur enfant à l'école ;
- le respect des barrières sanitaires sera impossible à tenir : l'expérience de la garde d'enfants de soignants m'a montré que les contacts physiques sont inévitables .

L'équipe enseignante a des débuts de propositions, certes, qui s'appuie sur le protocole sanitaire mais beaucoup de questions demandent des réponses de votre part :

- Quelles sont nos garanties que notre responsabilité ne peut être engagée en cas de transmission de COVID-19 à un élève ? Devrions-nous faire signer des décharges aux parents ?
- Si le nombre d'enfants accueillis pour une classe est supérieur à 15 : Faut-il privilégier une rotation des groupes afin d'accueillir l'ensemble des élèves ou pouvons nous accueillir seulement une partie des élèves et dans ce cas-là, sur quel(s) critère(s) ?

- Est-il possible dans un premier temps de n'envisager que l'accueil de quelques élèves de CM2 et CP le 12 mai comme l'a indiqué le ministre dans un entretien aux représentants de mon syndicat en date du 30 avril ? (« *Accueil : Progressif est le mot clef. En primaire, CP et CM2 sont des modalités possibles (...)* »)
- Comment gérer le change des élèves qui ont encore des accidents et qui ne savent ou ne peuvent pas le faire seuls ? (Un élève de CP a régulièrement ce genre d'accident et il sera vraisemblablement présent !)
- Comment assurer la distanciation dans une cour où les élèves courent dans tous les sens, tombent, ou jouent tout simplement ? L'accueil volontaire de ces dernières semaines, nous a démontré que la distanciation était impossible avec les enfants, y compris lorsqu'ils sont très peu nombreux.
- Comment gérer les élèves qui n'ont pas pris conscience du danger et peuvent même en jouer (crachats, jets d'eau...) ?
- Comment gérer les conflits entre élèves qui parfois demandent une séparation physique ; les élèves violents, les élèves qui refusent d'obéir ?
- Comment soigner, dans la mesure de ce qui nous est autorisé, les élèves qui se seront blessés dans la cour, suite à une chute ?
- Comment palier la suppression du matériel collectif, du travail en atelier ancré dans le fonctionnement de classe de l'école ?
- Comment s'assurer que le nettoyage de l'école, dans le respect strict du protocole, est effectué ?
- Comment gérer l'EPS quand la distanciation limite fortement l'éventail des possibles ?
- Comment s'assurer que les élèves qui attendent l'ouverture de la porte respectent les mesures de protection ? (obligation de la présence d'un parent pour chaque élève ?)
- Comment organiser l'attente devant le portail de l'école avant l'ouverture de la porte (organisation de l'extérieur : est-ce du domaine de la mairie ?)
- Comment organiser des entrées échelonnées d'élèves pour éviter une file d'attente ingérable et un regroupement dans la cour ?
- A priori, les élèves bénéficiant d'un AESH ne seront pas présents. Nos collègues AESH doivent-elles rester chez elles ? Doivent-elles venir à l'école ? Quelles missions leur attribuer si nous devons respecter la circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017 qui définit leurs missions et activités ?
- Quelles seront les quantités de masques fournies en amont aux écoles ?

- Si un enseignant est absent, peut-on renvoyer les enfants chez eux ?

Par ailleurs, cela va devenir extrêmement compliqué d'enseigner avec un masque, d'organiser des temps de concertation au sein des équipes pédagogiques.

Je refuse de porter une responsabilité qui m'est imposée concernant la protection des élèves et de mes collègues si je considère que le protocole sanitaire n'est pas applicable.

Je n'ai pas une mission de santé publique à assurer comme les soignants qui eux connaissent les risques inhérents à leurs missions.

Madame l'Inspectrice, vous comprendrez que j'ai très rapidement besoin d'obtenir des réponses précises et écrites à ces questions afin de commencer à organiser une hypothétique réouverture de l'école.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Madame l'Inspectrice, mes salutations respectueuses.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX, directeur de l'école XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Copie : XXXXXXXXXXXXX